

GUIDE DE RELANCE DES COMPÉTITIONS EN PÉRIODE DE COVID



WWW.FNQ.CA



**FÉDÉRATION
DE NATATION
DU QUÉBEC**

Table des matières

Introduction	2
DIRECTIVES GÉNÉRALES.....	3
Un nouvel organigramme.....	5
Types de compétitions autorisées en fonction des paliers d’alerte du gouvernement provincial	6
Nombre de nageurs autorisés	7
Équipement sanitaire requis.....	8
Gestion des risques	9
INFORMATIONS DESTINÉES AUX CLUBS PARTICIPANTS	10
Avant la compétition	11
Durant la compétition	12
INFORMATIONS DESTINÉES AUX COMITÉS ORGANISATEURS.....	13
Avant la Compétition - Responsabilité des comités organisateur	14
Durant la Compétition - Gestion des espaces et des déplacements.....	16
Déroulement de la compétition	21
Officiels et bénévoles	23
ANNEXES.....	25
Formulaire d’acceptation de risque.....	26
Formulaire d’autodéclaration.....	27
Formulaire d’exclusion d’un participant pour raison sanitaire	28
Plan de sécurité.....	29
Exemples d’assignations d’officiels.....	32

Introduction

La Fédération de natation du Québec est fière de vous présenter le **Guide de relance des compétitions en période de COVID (GRCC)**. Le GRCC a pour but d'établir les normes et les recommandations qui devront être respectées pour l'organisation sécuritaire des compétitions de natation dans ce contexte sanitaire particulier.

Ce document est destiné à évoluer, afin de s'adapter à la réalité dictée par les différents décrets gouvernementaux ainsi qu'à la réalité du terrain.

En tout temps, la version en ligne du document fera office de référence, et sera disponible au lien suivant :

<https://www.fnq.qc.ca/accueil/relance/>

LE GRCC s'inscrit dans la lignée des recommandations de Natation Canada, et est le fruit de nombreuses consultations et collaborations, et se veut la référence dans l'organisation des compétitions. Il ne se substitue cependant pas aux autres guides et normes en vigueur actuellement :

- Le [Plan de relance de la natation au Québec](#) de la FNQ
- Le [Guide de relance des installations aquatiques](#) de l'ARAQ
- Et tous les décrets et [normes de la Santé publique provinciale](#).

En temps de COVID, la reprise des compétitions devra être planifiée minutieusement dans le but premier de diminuer les risques et protéger la santé de tous nos membres.

- Afin d'accomplir cela, il est important de se réinventer, et de s'ouvrir à des nouvelles façons de fonctionner, autant pour les comités organisateurs que pour les clubs participants.
- L'application d'un cadre strict et sécuritaire est la priorité absolue, et ne pourra se faire qu'avec la collaboration et la compréhension de tous les acteurs.
- Enfin, une vigilance de tous les instants sera nécessaire, afin que nos actions soient sécuritaires et respectent la rigueur nécessaire dans ce contexte sanitaire particulier.

Une offre adaptée des types de compétitions devra être offerte, les premières compétitions à favoriser seront les intra-clubs et les essais de temps, ensuite les duels, puis finalement les rencontres régionales et provinciales.

Le type de compétition possible dépendra principalement de deux éléments :

- Le contexte permis par la santé publique (palier d'alerte, nombre de personne maximal autorisées...)
- La capacité d'accueil des installations

D'avance, la FNQ remercie tous les acteurs de ces compétitions « nouvelle formule » pour leur compréhension et leur collaboration, et souhaite aux nageurs les meilleurs succès possibles.

Bonne compétition à tous !

A photograph of several swimmers in a pool, captured in motion. The water is bright blue, and the swimmers are creating white splashes. Lane lines in various colors (blue, green, orange, red) are visible across the pool. The image is partially obscured by a blue triangular graphic on the left side.

1^{ère} PARTIE

DIRECTIVES GÉNÉRALES

Avertissement

Certaines personnes sont plus vulnérables face à la COVID-19, et sont donc plus à risque que les autres de développer des complications ou de décéder de la COVID-19.

Ces personnes doivent être conscientes du risque qu'elles prennent en participant à une compétition, et doivent respecter des mesures particulières afin d'être bien protégées et de protéger leurs proches.

Un formulaire d'autodéclaration et un formulaire d'acceptation de risque devront être signés à chaque session par chaque participant. Cependant en cas de doute sur le bien-fondé de participer à un événement, il sera conseillé de décliner la participation afin de préserver sa santé et celle des autres.

En tout temps **et dans toutes les zones**, les mesures sanitaires imposées par la santé publique ainsi que les procédures en place dans les installations doivent être respectées pour toute personne présente à la compétition sous risque d'expulsion immédiate.

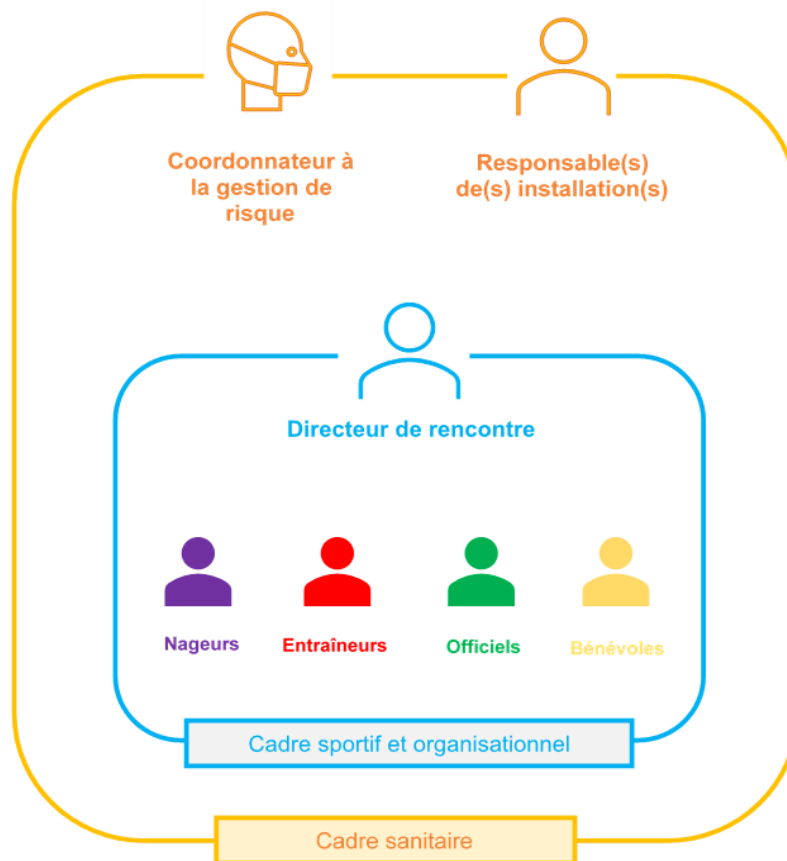
Pour plus d'information :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-personnes-vulnerables-covid19/>

Un nouvel organigramme

Afin de faire respecter les mesures sanitaires imposées par la santé publique, un nouveau poste de coordonnateur à la gestion de risque devra être créé et la personne en charge aura la responsabilité :

- De se tenir au courant des mises à jour des politiques et procédures et de vérifier les rapports sur la situation locale;
- D'être le lien avec la santé publique (traçabilité des participants, mesures à prendre en cas de contamination, etc.);
- De coordonner les mesures sanitaires avec le responsable des installations;
- De veiller à l'application des mesures sanitaires par tous les participants;
- De rédiger le plan de sécurité en collaboration avec le responsable des installations et le directeur de rencontre;
- De fournir tout l'équipement de sécurité et de désinfection pour les officiels et bénévoles;
- Au besoin, de retirer l'accès au plateau sportif à toute personne ne respectant pas les règles sanitaires;
- D'être le premier contact en cas de contamination et de faire le suivi nécessaire avec la FNQ;
- De répondre à toutes les questions en relation avec les mesures sanitaires.



Important :

Le coordonnateur à la gestion du risque fait partie intégrante du comité organisateur, son nom et ses coordonnées devront apparaître sur l'invitation de la compétition.

Il devra en outre être présent durant l'intégralité de la compétition, et participer activement aux réunions avec les officiels et entraîneurs.

Types de compétitions autorisées en fonction des paliers d'alerte du gouvernement provincial

Important :

- La tenue de compétition sanctionnée ne pourra être offerte qu'aux seuls groupes de nageurs autorisés à participer à une activité dirigée par les décrets gouvernementaux.
- Des nageurs d'un lieu d'entraînement situé en zone rouge ne pourront pas participer à une compétition organisée en zone orange, jaune ou verte.

			Lieu d'entraînement des participants			
			Région palier d'alerte 1	Région palier d'alerte 2	Région palier d'alerte 3	Région palier d'alerte 4
Format de compétition possible	Intra club et Essais de temps ⁽²⁾	Nageurs provenant d'un seul lieu d'entraînement	✓	✓	✓	✗
		Nageurs provenant de plusieurs lieux d'entraînement	✓	✓	⚠ ⁽¹⁾	✗
	Invitations régionales	Duel	✓	✓	✗	✗
		Plus de deux clubs	✓	⚠ ⁽¹⁾	✗	✗
	Invitations provinciales	Duel	✓	✗	✗	✗
		Plus de deux clubs	✓	✗	✗	✗
	Autre	Compétition virtuelle ⁽³⁾	✓	✓	⚠ ⁽¹⁾	✗

⁽¹⁾ Il est recommandé de proposer des sessions de compétition respectant les lieux d'entraînement, afin d'éviter tout risque de contamination.

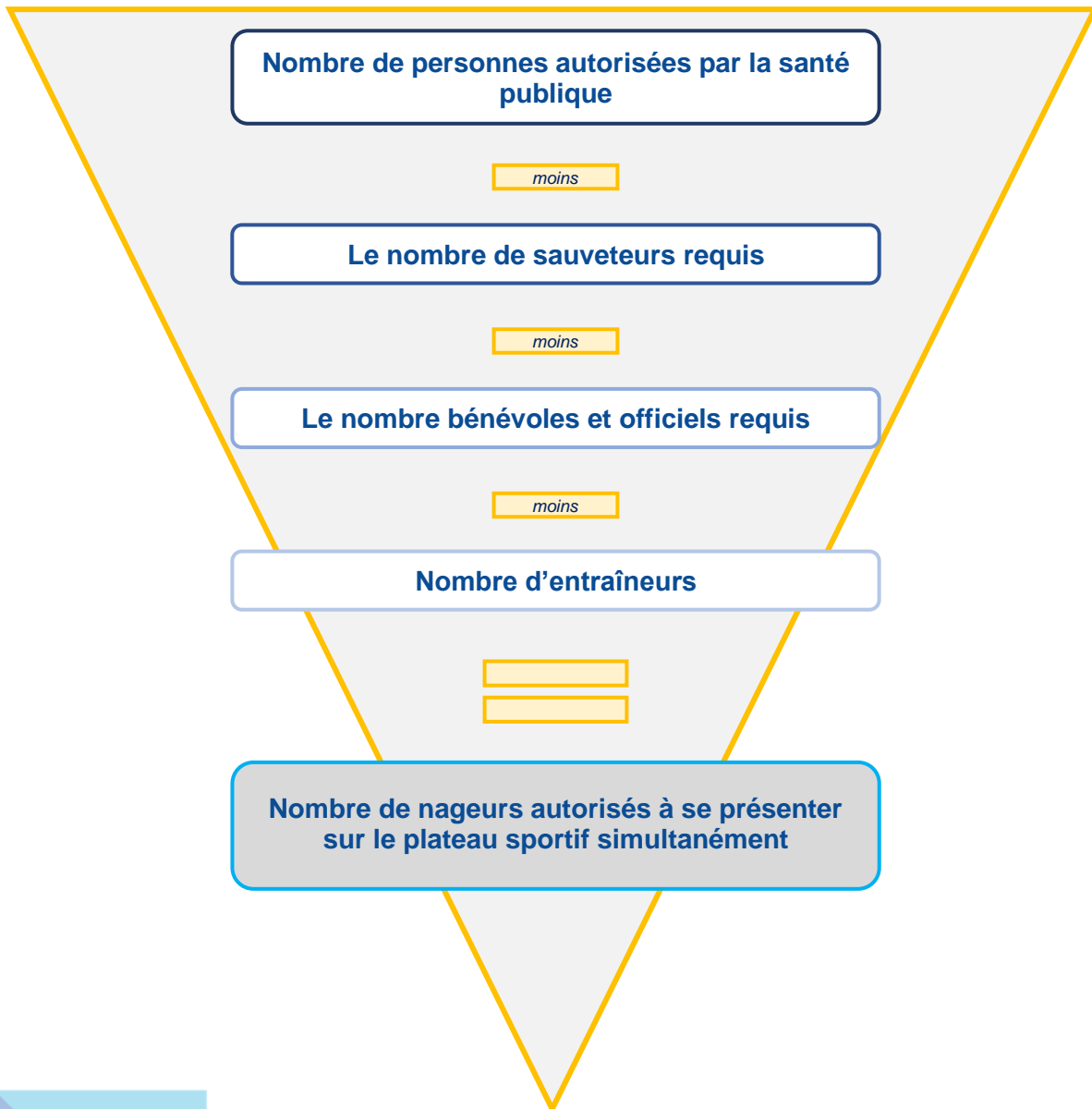
⁽²⁾ Pour que les essais de temps classe 1 (pour les records) soient homologués, ils doivent se tenir dans une piscine avec système de chronométrage électronique avec plaques en fonction ou avec trois chronomètres manuels si le respect de la distanciation est possible.

⁽³⁾ Une compétition entre plusieurs clubs se déroulant à plusieurs endroits, simultanément ou non. Un des clubs participants doit prendre en charge de combiner les résultats, et chaque club participant doit avoir fait une demande de sanction, tenir sa compétition, enregistrer ses résultats sur Natation Canada et par la suite fournir les résultats à l'hôte virtuel.

Nombre de nageurs autorisés

Les nageurs ayant accès au plateau sportif doivent être considérés comme appartenant à une « bulle temporaire », c'est-à-dire qu'aucun nouveau nageur extérieur ne pourra en remplacer un autre lors d'une même session. Pour accueillir de nouveaux nageurs, il faudra que tous ceux qui étaient initialement présents sur le plateau sportif l'aient quitté, et que les lieux aient été désinfectés.

Le nombre de nageurs admis simultanément sur un même plateau sportif devra se faire selon le décompte suivant :



Dans le cas où l'espace sur le bassin est contingenté, il est recommandé de limiter le nombre de couloirs de nage utilisés durant les courses afin de réduire le nombre d'officiels requis, et ainsi laisser plus de place aux nageurs.

Équipement sanitaire requis

(Selon les directives de la [santé publique](#) et de la [CNESST](#))

Qui	Quoi	Quand
Nageurs	Couvre visage	En tout temps, à l'exception des courses et échauffements (à sec et dans l'eau)
Entraîneurs	Masque de procédure et protection oculaire*	En tout temps
Officiels	Masque de procédure et protection oculaire*	En tout temps. Seule exception possible pour le juge-arbitre et le starter au moment de donner le départ.
Autres bénévoles	Masque de procédure et protection oculaire*	En tout temps
Spectateurs	Couvre visage	En tout temps

*Selon les directives de la CNESST, devra être fourni par le comité organisateur pour les officiels et les bénévoles et par le club participant pour ses entraîneurs.

Gestion des risques

Risque de contamination

Même si un maximum de mesures préventives est appliqué, le « risque zéro » de contamination n'existe pas.

Chaque nageur a signé en début de saison un formulaire d'acceptation de risque lors de son enregistrement sur la plateforme en ligne de Natation Canada, il ne sera donc pas nécessaire d'en signer un nouveau lors d'une compétition.

Chaque entraîneur, officiel et bénévole présent doit en revanche en signer un à chaque session (Annexe 1).

Afin d'éviter tout risque de contamination croisée, il est demandé de respecter des « bulles temporaires » de nageur, c'est-à-dire que le nombre de nageurs admis sur le plateau sportif d'une compétition doit rester composé des mêmes nageurs durant toute la durée de la session.

Il sera possible de créer plusieurs « bulles temporaires » lors d'une même compétition, mais chacune devra être attribuée à une session spécifique. Un nageur ne pourra pas appartenir à plusieurs bulles lors d'une même compétition.

Risque d'annulation

Il se peut qu'à cause d'une décision gouvernementale ou de l'éclosion de cas de COVID dans un club hôte ou participant, la compétition soit annulée ou que des clubs doivent se désister.

Si après le début de la compétition, un cas venait à être déclaré, ou s'il y a un doute raisonnable que quelqu'un ait contracté le COVID ou présente des symptômes, cette dernière devra être arrêtée.

- Il est demandé aux comités organisateurs de mettre en place une politique de remboursement pour les nageurs qui ne peuvent prendre part à la compétition, notamment en cas de restriction ou d'interdiction de déplacement inter-régional.
- De la même manière, il serait judicieux que le comité organisateur négocie d'une politique de gratuité auprès du responsable des installations si la compétition doit être annulée à cause de la COVID ou d'une restriction imposée par la Santé Publique.

Risque d'exclusion

Il est possible qu'un participant (nageur, entraîneur, bénévole, officiel, accompagnateur) n'ait pas accès au plateau sportif :

- Si en remplissant son formulaire d'autodéclaration il ne répond pas aux normes de la Santé Publique;
- Il se fait exclure du plateau sportif durant la compétition pour non-respect des règles sanitaires.

En cas d'exclusion ou de refus d'accès aux installations, le formulaire d'exclusion d'un participant (ANNEXE 3) doit être complété par le coordonnateur de gestion de risque et remis au directeur de rencontre. Dans le cas d'exclusion :

- **D'un nageur** : la responsabilité retombe sur son club et ce dernier se doit d'avoir un plan d'action afin d'assurer la surveillance des nageurs exclus, en dehors du plateau sportif;
- **D'un entraîneur** : les nageurs sous sa charge doivent également quitter les installations s'il est le seul responsable du club présent.

Important : En cas de déclaration de cas de COVID, d'annulation de l'événement ou d'exclusion d'un participant, la FNQ devra être informée dans les plus brefs délais par le coordonnateur à la gestion de risque en écrivant à l'adresse : competition@fnq.ca.

Dans tous les cas, organiser une compétition en temps de COVID engendrera une prise de risque pour un comité organisateur comme pour un club participant. Chacun doit donc en avoir conscience et devra, par prudence, anticiper les pires scénarios et de partager l'information avec les participants.

A photograph of several swimmers in a pool, captured from a high angle. The water is bright blue, and the swimmers are creating white splashes. Lane lines in various colors (blue, green, orange, black) are visible across the pool. The image is partially obscured by a blue geometric shape on the left side.

2^e PARTIE

INFORMATIONS DESTINÉES AUX CLUBS PARTICIPANTS

Avant la compétition

Chaque club participant aura la responsabilité de gérer :

La surveillance et la coordination des nageurs

La présence d'une personne entièrement dévouée à une tâche de surveillance et de coordination, afin de veiller à faire respecter les mesures sanitaires aux nageurs et pour faire le lien avec le comité organisateur.

- Si moins de 10 nageurs sont présents simultanément sur le plateau sportif, ce rôle doit être tenu par l'entraîneur présent;
- À partir de 10 nageurs, le club doit prévoir dans son encadrement une personne supplémentaire pour tenir ce rôle (assistant entraîneur ou bénévole).

Le transport

Selon l'avis du gouvernement :

Il est déconseillé de voyager dans le même véhicule qu'une personne qui n'habite pas à la même adresse que la vôtre. Si cela s'avère impossible, le port du couvre-visage est recommandé.

Si le recours à un autobus ou à un autocar, il est important de respecter les consignes sanitaires en vigueur.

L'hébergement

Selon l'avis du gouvernement :

Il faudra privilégier les chambres d'hôtel individuelles (ou partagées si les personnes résident sous le même toit).

L'hébergement en pension, en dortoir ou en chambre avec aires communes partagées n'est pas autorisé.

Il est recommandé que chacun soit autonome de ses repas / collations.

Les repas et la nourriture

- Aucun repas ne pourra être pris sur les lieux de la compétition;
- Si les repas se prennent au restaurant, les règles sanitaires en place doivent être respectées.

La transmission de l'information destinée au nageur

Le club participant doit transmettre les informations reçues à tous leurs nageurs participants.

Chaque nageur doit prévoir, en plus de son équipement habituel :

- Son propre couvre-visage, ainsi que des masques de rechanges, dans l'éventualité qu'ils seraient mouillés et donc inefficaces;
- Un sac destiné à recueillir les effets personnels du nageur juste avant sa course;
- Un sac type « Ziploc » pour recueillir le couvre visage durant la course;
- L'accès au vestiaire sera réduit et les casiers risquent de ne pas être disponibles. Il faut donc prévoir un sac permettant de mettre les effets personnels de l'athlète, et qu'il pourra apporter avec lui.

Durant la compétition

Chaque club a la responsabilité :

- 1** D'anticiper tous les scénarios, et de prévoir ses plans d'action en conséquence
- 2** D'appliquer le plan de sécurité fourni par le comité organisateur
- 3** De rester en contact régulier avec le coordonnateur à la gestion de risque avant, pendant et après la compétition.
- 4** De faire respecter à ses membres les mesures sanitaires
- 5** D'imprimer son propre programme de la compétition

A photograph of several swimmers in a pool, viewed from above. They are in various stages of a stroke, with splashing water. Lane lines in blue, green, and orange are visible. A blue geometric shape is overlaid on the top left corner.

3^e PARTIE

INFORMATIONS DESTINÉES AUX COMITÉS ORGANISATEURS

Avant la compétition

Responsabilité des comités organisateur

Désigner un coordonnateur à la gestion de risque

Cette personne coordonnera et/ou déléguera les mesures de sécurité à mettre en place pour la compétition. Il/elle aura également le pouvoir de retirer l'accès à un participant, à un bénévole ou à un officiel.

Le coordonnateur à la gestion de risque devra travailler en collaboration avec le directeur de rencontre et le responsable des installations pour s'assurer que l'événement organisé puisse se tenir dans un cadre sécuritaire.

Le coordonnateur à la gestion de risque devrait être préférablement un membre qui n'a pas d'autres fonctions dans la compétition. Il est cependant conseillé qu'il ait préalablement suivi le stage de directeur de rencontre voire le stage de juge-arbitre, afin de mieux comprendre le rôle des intervenants autour de la piscine.

Dans le cas d'une compétition de plus grande envergure, ce rôle pourrait être assisté d'une équipe.

Élaborer un plan de sécurité

Le directeur de rencontre, le juge arbitre, le coordonnateur à la gestion de risque ainsi que le responsable des installations seront responsables d'élaborer conjointement un plan de sécurité complet (Annexe 4). Ce plan devra

comprendre tous les éléments nécessaires à l'organisation de la compétition tout en respectant les mesures sanitaires en place.

Adapter la demande de sanction

En plus de l'habituelle invitation, le comité organisateur devra fournir à la FNQ :

- Le plan de sécurité complet
- Le nom du coordonnateur à la gestion de risque

Le directeur de rencontre devra avoir suivi au préalable le webinaire explicatif du présent guide afin de d'être autorisé à tenir une rencontre sanctionnée.

Déterminer le type de compétition adapté à sa réalité

Dans le cas où la place sur le plateau sportif est contingentée, il sera conseillé au comité organisateur de choisir le type d'organisation qui nécessitera le moins de bénévoles possibles (par exemple faire dérouler la compétition avec un nombre de couloirs restreints) afin de

laisser plus de place aux nageurs. Des exemples d'organisation d'assignation d'officiels en fonction du type de compétition choisi se trouvent en annexe 5.

Recueillir les formulaires nécessaires

Afin d'accéder au bord du bassin, tout participant (nageur, entraîneur, officiel, sauveteur et bénévole) doit signer à chaque début de session un formulaire d'autodéclaration semblable à celui de l'annexe 2. Un formulaire d'acceptation

de risque (Annexe 1) devra être signé par tous les entraîneurs, bénévoles et officiels (les nageurs en sont dispensés, en ayant déjà rempli un lors de leur inscription en début de saison sur la plateforme en ligne de Natation Canada).

Les formulaires pourront être remplis sur papier ou en version électronique, au choix du comité organisateur.

Les formulaires seront recueillis par le coordonnateur à la gestion de risque, et seront conservés une année complète.

Instaurer des « bulles temporaires » de nageur par session

Chaque nageur présent sur le plateau sportif est considéré comme appartenant à une « bulle temporaire ». Il est donc important de respecter la composition de la bulle durant toute la session, de ne pas croiser des bulles de nageurs, et de désinfecter les lieux utilisés entre deux bulles.

Un nageur ne sera pas autorisé à fréquenter plusieurs bulles lors d'une même compétition.

Tenir une liste des présences

Il est demandé au comité organisateur de tenir une liste de présence à jour durant toute la compétition, avec notamment les heures d'entrée et de sorties du plateau sportif de tous les participants (nageurs, entraîneurs, bénévoles, officiels, sauveteurs et spectateurs).

Déterminer le matériel à fournir

Concordant avec le plan de sécurité, le comité organisateur doit déterminer le matériel à fournir aux officiels et aux bénévoles. Il doit aussi se procurer le matériel nécessaire à l'application des consignes sanitaires.

Le recrutement et l'attribution des rôles des officiels et des bénévoles doit se faire à l'avance. Un plan de rechange doit être mis sur pied dans le cas de désistements.

Recrutement et attribution des rôles d'officiels et de bénévoles

Garder à l'esprit que les fonctions des bénévoles peuvent varier d'une piscine à une autre, ainsi que d'une compétition à une autre. L'assignation des rôles devra être faite à l'avance, et un plan de rechange devra être prévu en cas de désistement.

Diffuser l'information à l'avance

Il est demandé au comité organisateur d'envoyer par courriel le programme des épreuves ainsi que l'horaire des sessions avant le début de la compétition. Aucune copie ne sera distribuée le jour de la compétition, à l'exception de

celles destinées aux officiels.

Les réunions habituelles d'entraîneurs et d'officiels devront se faire par vidéo-conférence avant le début de la compétition.

De plus il est obligatoire d'envoyer l'information suivante avant la compétition;

- **Officiels et bénévoles**
 - Formulaire d'acceptation de risques et formulaire d'autodéclaration (à imprimer et à remplir le jour de la compétition);
 - Attribution des rôles et description précise des tâches reliées;
 - Informations normalement données dans la séance d'information et/ou et lien vidéo-conférence;
 - Matériel à apporter;
 - Plan de sécurité.
- **Nageurs et entraîneurs**
 - Formulaire d'acceptation de risques et formulaire d'autodéclaration (à imprimer et à remplir le jour de la compétition);
 - Informations normalement données dans la réunion des entraîneurs et/ou lien vidéo-conférence;
 - Plan de sécurité.

Durant la compétition

Gestion des espaces et des déplacements

1

Accueil des personnes autorisées

Respect des contingents, formulaires légaux

- Respect des contingents : une liste répertoriant les noms des personnes admises sur le plateau sportif ainsi que leurs entrées et sorties devra être tenue.
- Chaque personne souhaitant pénétrer sur le plateau sportif devra avoir préalablement signé :
 - Un formulaire d'acceptation de risque pour les entraîneurs, bénévoles et officiels (Annexe 1);
 - Un formulaire d'autodéclaration (Annexe 2).

2

Application du plan de sécurité

Des indications claires, respectant les règles sanitaires en place, déterminent :

- Les entrées et les sorties;
- La direction des déplacements à prendre dans chacune des zones;
- Les différentes zones;
- Les espaces attribués aux clubs.
 - Chaque club aura un espace fixe attribué, dans lequel la distanciation physique devra être respectée.
 - Cet espace devra être le même tout au long de la compétition.

3

Priorité des zones

Il faudra organiser l'occupation du bassin et établir des priorités d'occupation :

- En priorité, la zone réservée aux officiels devra être délimitée;
- Ensuite, une zone de circulation avec un sens (horaire ou antihoraire);
- Ensuite, des zones réservées aux clubs et aux nageurs selon l'espace restant.

4

Spectateurs

- Si le lieu le permet, et qu'une zone indépendante de la piscine est attribuée aux spectateurs, leur présence devra être encadrée;
 - Enregistrement obligatoire;
 - Places assignées durant la session complète;
 - Indications pour le déplacement dans les estrades;
 - Indications pour respecter la distanciation dans les estrades et limiter le va et vient.
- Dans l'optique où nageurs et spectateurs devraient partager le même espace, il est déconseillé de permettre aux spectateurs d'assister aux compétitions afin de laisser le plus de place possible aux nageurs et entraîneurs à l'intérieur des installations.
- Dans les cas où c'est possible de l'organiser, une diffusion vidéo en direct permettrait aux parents de suivre les performances de leur enfant.

5

Résultats

- Les résultats devront être mis en ligne et si possible sur l'application SplashMe, et aucun affichage ne sera fait, afin d'éviter les attroupements.
- Il n'y aura pas de cérémonie de remise de prix afin d'éviter tout contact et tout attroupement.

6

Identification des zones

- **ZONES DE CIRCULATION**

Des zones de circulation autour du bassin seront indiquées au sol et si possible délimitées par des cordes

- **ZONES D'OFFICIELS**

Des zones réservées aux officiels devront être indiquées au sol et si possible délimitées par des cordes

- **ZONES DES NAGEURS (ET ENTRAÎNEURS)**

La largeur de l'espace attribué sera adaptable en fonction de l'espace disponible. Si la plage est trop étroite pour accueillir tous les nageurs, le comité organisateur devra leur prévoir un autre endroit (gradins, pièce adjacente).

Les zones réservées aux nageurs sur le bord du bassin dépendront :

- De la capacité d'accueil du plateau sportif et dépendant des règles émises par la santé publique;
- De la place restante sur le bord du bassin une fois la zone réservée aux officiels et la zone de circulation délimitée.

Les nageurs devront rester en tout temps dans la zone qui leur a été attribuée et communiquée en amont de la compétition, et les déplacements devront être limités au strict minimum. Ils seront autorisés d'en sortir :

- Pour des raisons sanitaires ou pour se rendre aux vestiaires;
- Pour aller dans la zone d'activation prévue par l'organisateur.

Dans le cas où la zone des nageurs ne donne pas sur le bord de la piscine, les entraîneurs devront avoir un espace réservé et délimité sur le bord de la piscine.

- **ZONE D'ACTIVATION**

Une zone d'activation à sec pour les nageurs devra être prévue, dans laquelle la distanciation devra être respectée. Le port du masque dans cette zone ne sera requis que si la distanciation ne peut pas être respectée.

- **ZONE PRÉ-COURSE**

Avant leur course, les nageurs pourront se tenir dans la zone qui leur sera réservée derrière les plots de départ. Advenant le cas où l'espace serait jugé trop étroit par l'organisateur, les nageurs auront le droit de rejoindre cette zone seulement avant leur départ.

L'espace prévu pour les nageurs derrière les plots de départ ne devrait concerner que les nageurs de la prochaine série.

Si l'espace est suffisant, cet espace pourrait alors accueillir les nageurs des séries suivantes (le nombre de vagues concernées sera à détailler).

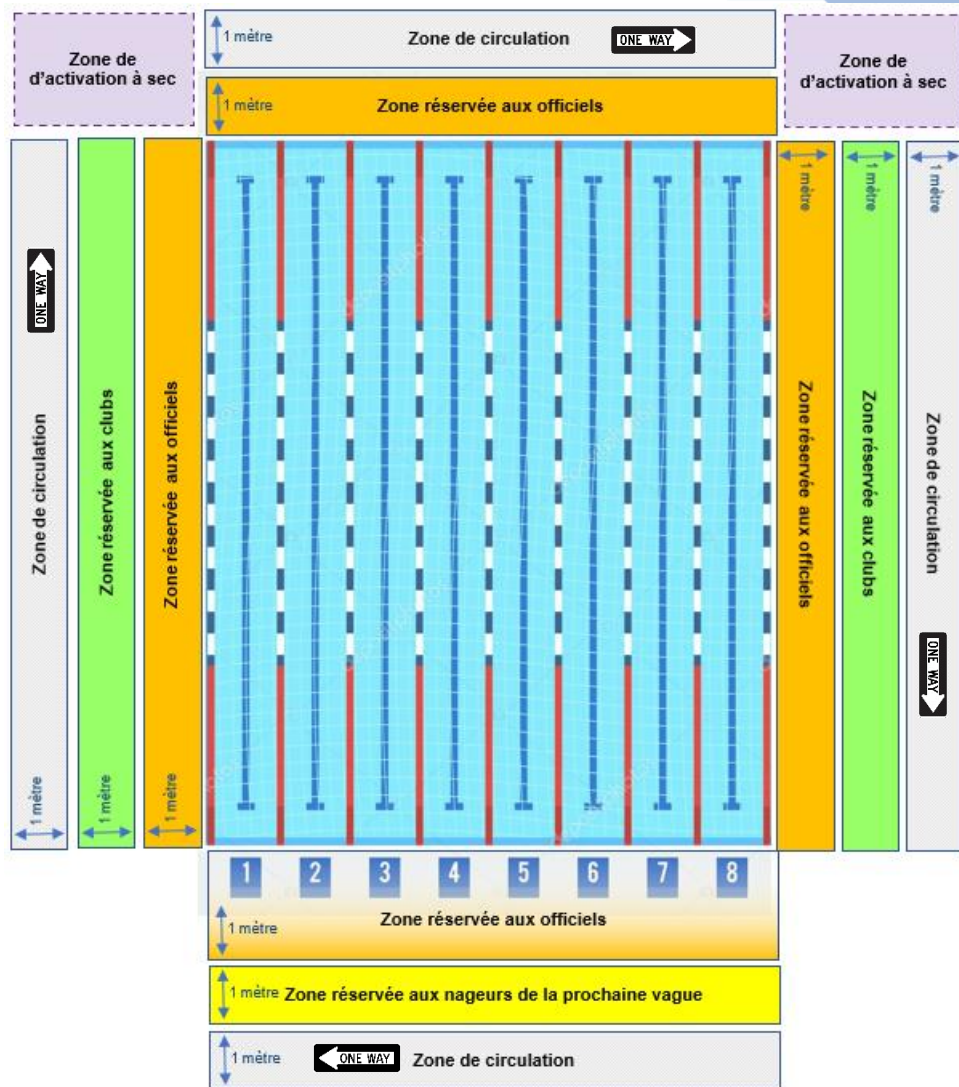
- Cette zone n'est pas une zone de va et vient et seuls les nageurs venant faire leur course peuvent y accéder par un sens et la quitter de l'autre;
- Un contrôle de cette zone et des indications claires sont nécessaires. Les habituels coups de sifflet brefs donnés par le juge-arbitre donneront le feu vert au nageur de quitter cette zone pour se rapprocher du plot de départ.

- **ZONE DE COURSE**

Un côté des plots de départ devra être assigné aux chronométreurs et/ou contrôleurs de virages, afin de maintenir une distanciation minimale tout en maintenant une position efficace pour officier la course.

L'autre côté des plots de départ devra être assigné aux nageurs, afin de monter sur le plot, ou pour l'entrée/sortie à l'eau. Des indications devront rediriger les nageurs vers leurs effets personnels, puis vers la zone de circulation, une fois sortis de l'eau par l'échelle désignée.

Exemple de plan d'organisation de piscine



Exemples de signalisations au sol



Déroulement de la compétition

1

Gestion de l'horaire des sessions

Dans le cas où plusieurs sessions ont lieu dans la journée, un horaire détaillé et précis est nécessaire. Il sera bon de prévoir des intervalles plus longs dans les estimés de temps, afin que les participants ne se croisent pas d'une session à l'autre.

- Prévoir l'heure à laquelle les nageurs de la session sont autorisés à pénétrer sur le bassin, l'heure du début de la session, l'heure de la fin de la session et l'heure à laquelle les nageurs doivent quitter le bassin.
- Un nageur n'aura pas la possibilité de rester sur le plateau sportif plus de 45 minutes après la fin de sa dernière épreuve de la session.
- Il sera parfois nécessaire de réduire le temps de chaque session afin de proposer plus de sessions dans une même journée. Dans ce cas il pourra être envisagé de réduire la durée des échauffements.

2

Gestion de l'échauffement

- L'horaire des échauffements devra être adapté afin de maintenir la distanciation et le nombre maximal de nageurs par couloir tel que mentionné dans le [Guide de relance de la natation au Québec](#).
- Il est conseillé de respecter les groupes d'entraînement dans les couloirs, cependant plusieurs groupes pourraient se retrouver dans un même couloir à condition que :
 - La distanciation est respectée.
 - Il n'y a aucun échange de matériel entre les nageurs.
- Afin d'assurer le bon déroulement de la période d'échauffement, chaque entraîneur sera responsable d'organiser les corridors qui lui ont été attribués :
 - Couloirs de nage.
 - Couloirs de rythme.
 - Couloirs de sprint, à sens unique.

3

Gestion de la période entre chaque série

- Du temps devra être prévu entre les séries, afin de permettre aux nageurs et aux officiels de se déplacer et récupérer leurs effets personnels. Les intervalles de temps devront être ajustés de 90 secondes dans « Meet Manager ».
- Avant leur course, les nageurs déposeront leurs effets personnels dans un sac qu'ils auront apporté.
- Les nageurs de la prochaine série devraient rester derrière les chronomètres ou à un endroit bien indiqué, jusqu'à l'appel au plot de départ.
- Après la course, deux longs coups de sifflets donneront le signal aux nageurs pour sortir de l'eau, les uns après les autres en respectant la distanciation, par l'échelle du côté désigné préalablement. Ils récupéreront ensuite leur sac d'effets personnels et retourneront à leur place attribuée en suivant le sens de la circulation en tout temps.

4

Relais

À cause de l'attroupement possible de nageurs qu'ils provoquent, les relais ne seront autorisés que dans les zones vertes. Il faudra respecter les règles de distanciation avant et après la course.

5

Gestion des disqualifications

Tel que recommandé par Natation Canada, le juge-arbitre devra compléter les formulaires requis et les conserver pour les remettre tous dès que possible avant la fin de la session.

Les disqualifications devraient être annoncées, si possible ou rapportés à l'entraîneur pour leur permettre d'avoir une discussion avec le juge-arbitre.

Si des radios émetteurs sont disponibles pour les contrôleurs de virage et juge de nage :

- Le juge lève la main pour indiquer une potentielle infraction (pour alerter l'entraîneur et le juge-arbitre).
- Les disqualifications ou autres informations devraient être inscrites dans le programme et être rapportées au juge-arbitre.
- Le juge-arbitre complètera le formulaire de disqualification si l'infraction est acceptée.

S'il n'y a pas de radio-émetteurs pour les contrôleurs de virage et juge de nage :

- Le juge lève la main pour indiquer une potentielle infraction (pour alerter l'entraîneur et le juge-arbitre).
- Les disqualifications ou autres informations devraient être inscrites dans leur programme et présenté au juge-arbitre par une brève discussion tout en respectant la distanciation et en conservant son couvre-visage.
- Le juge-arbitre complètera le formulaire de disqualification si l'infraction est acceptée. Les disqualifications pourront être appliquées aux résultats une fois la session terminée avant que les résultats ne soient déclarés officiels.

6

Gestion des résultats

Les résultats partiels seront disponibles en ligne et dès que les disqualifications auront été insérées, les résultats deviendront officiels. Aucune signature du juge-arbitre ne sera requise.

Officiels et bénévoles

Arrivée sur le site

Chaque officiel devra arriver déjà en uniforme, et devra en outre apporter :

- Ses souliers pour le bord de la piscine,
- Ses crayons,
- Ses gants au besoin,
- Son gel désinfectant personnel,
- Ses propres collations et rafraichissements (rien ne sera fourni ni ne pourra être partagé)

Le comité organisateur devra fournir les masques de procédures et les équipements de protection à tous les bénévoles et officiels.

Nombre d'officiels requis

- Afin de limiter les risques et de permettre à plus de nageurs d'accéder sur le bassin, voici l'organisation recommandée par Natation Canada dans le livre de règlements :

<p>Nombre minimal d'officiels pour une compétition et règlement CSW 1.2.1</p> <p>Le règlement CSW 1.2.1 de Natation Canada dit : <i>Au cours des rencontres sanctionnées, il devrait y avoir au moins pour chaque session :</i></p> <p><i>Juge-arbitre</i></p> <p><i>2 contrôleurs de virages (à chaque extrémité)</i></p> <p><i>Juge en chef au chronométrage électronique (s'il y a lieu)</i></p> <p><i>Juge à l'arrivée en chef</i></p> <p><i>1 chronométreur par couloir</i></p> <p><i>2 contrôleurs à la sécurité</i></p> <p><i>1 Starter</i></p> <p><i>Chronométreur en chef</i></p> <p><i>2 juges de nage</i></p> <p><i>Commis de course</i></p> <p><i>Contrôleur</i></p> <p><i>Secrétaire en chef</i></p> <p>Remarque : Dans certaines rencontres, les officiels peuvent cumuler diverses fonctions si elles n'entrent pas en conflit. Ne pas avoir le nombre minimum d'officiels n'engendrera pas l'annulation des résultats de la rencontre.</p>
--

- Le nombre d'officiels requis, pour toute compétition sanctionnée, peut être considérablement réduit tout en maintenant l'intégrité des résultats.
 - Le système de chronométrage électronique devrait être utilisé le plus souvent possible, afin de diminuer le nombre d'officiels sur le bord de la piscine.
 - Les chronométreurs peuvent également agir comme contrôleurs de virages s'ils sont certifiés.
 - Le juge-arbitre, le starter et les juges de nage peuvent assister les contrôleurs de virages
 - Le commis de course et le directeur de rencontre peuvent agir en tant que secrétaire pour sortir les résultats en ligne rapidement.

- Dans l'éventualité où un officiel cumulera plus d'un poste durant la session, il devra choisir quel poste enregistrer pour le fichier d'expériences des officiels.
- Dans l'éventualité d'un problème de chronométrage, une reprise de nage devra être organisée.

Des exemples du nombre d'officiels requis selon le type de compétition et de la capacité des installations sont présentés en annexe (Annexe 5).

Arbitres et Starter

- Le juge-arbitre devrait éviter de toucher les équipements durant sa visite du bassin. Les vérifications des plots pourraient être faites lors du montage de la piscine par le directeur de rencontre.
- Dans la mesure du possible, le juge-arbitre et le starter doit être placés un en face de l'autre à l'extrémité des départs du bassin.
- Il est recommandé d'utiliser le sifflet électronique, ce qui favorisera le port du masque. Prévoir de désinfecter entre chaque utilisateur.
- Il est recommandé de favoriser l'utilisation d'émetteurs-récepteurs portatifs entre les juges et le juge-arbitre.

Chronométreurs

Un par couloir, qui manie à la fois un chronomètre et le Bouton poussoir du chronométrage semi-automatique

- Le plus souvent possible, les chronométreurs devraient être qualifiés comme contrôleurs de virage et agir dans les deux rôles.
- Toujours travailler du même côté (déterminé par le comité organisateur) du plot de départ, contraire à celui où les nageurs montent sur le plot où sautent à l'eau, afin de maintenir la distanciation.
- Dans les événements utilisant seulement l'électronique, considérer l'option de ne pas avoir de chronométreurs.

Bénévoles

Le poste de coordonnateur à la gestion de risque se rajoute pour tous les formats de compétitions. Ce poste pourrait être une responsabilité du directeur de rencontre mais il est préférable d'avoir un bénévole dédié.

Important :

Tout bénévole utilisant un bureau et manipulant un ordinateur ou des papiers devra désinfecter son espace ordinateur après utilisation :

- Bureau,
- Clavier,
- Souris

A photograph of several swimmers in a pool, captured in motion. The water is bright blue, and the swimmers are wearing colorful caps and goggles. Lane lines in various colors (blue, green, orange, blue) are visible across the pool. The image is partially obscured by a blue geometric shape on the left side.

4^e PARTIE

ANNEXES

Annexe 1

Formulaire d'acceptation de risque

Nom de l'événement			
Date		Lieu	
Nom et prénom			
Adresse courriel		Cellulaire	
Club			
Rôle	Nageur <input type="checkbox"/>	Officiel <input type="checkbox"/>	
	Entraîneur <input type="checkbox"/>	Bénévole <input type="checkbox"/>	

Je, soussigné (e), agissant en mon nom ou à titre de parent ou tuteur pour un enfant participant à l'activité mentionnée ci-dessus (ci-après l'« Activité »), reconnais et accepte ce qui suit :

- La COVID-19 a été déclarée par l'Organisation mondiale de la santé comme étant une pandémie mondiale et elle affecte notamment le Québec;
- Les autorités gouvernementales compétentes ont mis en place et peuvent adopter des mesures sanitaires afin de réduire la propagation de la COVID-19, notamment des mesures de distanciation sociale;
- Je suis informé (e) du contexte et des enjeux liés à la COVID-19, notamment en ce qui concerne les risques, la transmissibilité, les complications pour la santé et les symptômes associés ainsi que le caractère évolutif de la situation;
- La participation à l'Activité augmente les risques d'exposition et d'infection à la COVID-19 chez le participant de sorte qu'une contamination à la COVID-19, laquelle peut mener à des complications graves de l'état de santé, est une possibilité pour le participant dans ce contexte;
- En prenant part ou en permettant de prendre part au participant à l'Activité, je reconnais et accepte les risques d'exposition et d'infection à la COVID-19 pouvant découler d'une telle participation à l'Activité, et ce, volontairement et de manière libre et éclairée.

De plus, je déclare que ni moi ou le participant, ni aucune personne résidant à la même adresse, n'a manifesté des symptômes associés à la COVID-19 au cours des 14 derniers jours précédents la signature du présent document.

Je m'engage également à informer sans délai le ou la responsable de l'activité de la manifestation de tout symptôme associé à la COVID-19 m'affectant ou affectant le participant de même que de tout diagnostic positif à la COVID-19 prononcé à mon égard ou à l'égard du participant ou d'une autre personne résidant à la même adresse.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions et des risques énoncés dans le présent document et comprends le contexte et les risques entourant la COVID-19. Ainsi, c'est en toute connaissance de cause et en acceptant les risques que peut comporter l'Activité que j'accepte d'y participer ou que le participant y participe.

Lecture et signature faites le : _____
(JJ/MM/AA)

Signature : _____

Lien : https://sflc.ca/wp-content/uploads/2020/09/Formulaire_Reconnaissance-Acceptation-Risque-COVID-19.pdf

Annexe 2

Formulaire d'autodéclaration

Nom de l'événement			
Date		Lieu	
Nom et prénom			
Adresse courriel		Cellulaire	
Club			
Rôle	Nageur <input type="checkbox"/>	Officiel <input type="checkbox"/>	
	Entraîneur <input type="checkbox"/>	Bénévole <input type="checkbox"/>	

Est-ce que je présente l'un des symptômes suivants ?

Fièvre	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
Frissons ou tremblements	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
Apparition ou l'aggravation d'une toux	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
Difficulté à respirer - essoufflement	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
Perte subite de l'odorat	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
Perte de goût	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
Mal de gorge	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
Mal de tête	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
Douleurs musculaires anormales	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
Douleurs thoraciques	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
Fatigue intense	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
Perte importante de l'appétit	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
Nausée ou vomissements	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
Diarrhée ou maladie gastro-intestinale	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>

Ai-je été en contact avec une personne atteinte de covid-19 ou l'ai-je soignée dans les 14 derniers jours ?	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
--	-----	--------------------------	-----	--------------------------

Suis-je revenu d'un voyage à l'étranger au cours des 14 derniers jours ?	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
---	-----	--------------------------	-----	--------------------------

Suis-je en attente d'un résultat de test de COVID-19?	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
--	-----	--------------------------	-----	--------------------------

Signature

Annexe 3

Formulaire d'exclusion d'un participant pour raison sanitaire

Date et lieu de l'événement :

Nom :

Club (si applicable) :

Fonction :

- | | | |
|-------------------------------------|---|--|
| <input type="checkbox"/> Nageur | <input type="checkbox"/> Accompagnateur de club | <input type="checkbox"/> Autre bénévole (précisez) |
| <input type="checkbox"/> Entraîneur | <input type="checkbox"/> Officiel | |

Raison de l'exclusion

- A obtenu dans les 14 derniers jours un résultat positif à un test de COVID-19
- En attente d'un résultat d'un résultat de COVID-19
- En quarantaine
- A été en contact étroit (*) avec une personne ayant été diagnostiquée positif au COVID-19
- Présente l'un des symptômes suivants :
 - Fièvre
 - Frissons ou tremblements
 - Apparition ou l'aggravation d'une toux
 - Difficulté à respirer - essoufflement
 - Perte subite de l'odorat
 - Perte de goût
 - Mal de gorge
 - Mal de tête
 - Douleurs musculaires anormales
 - Douleurs thoraciques
 - Fatigue intense
 - Perte importante de l'appétit
 - Diarrhée ou maladie gastro-intestinale
- Revient d'un voyage à l'étranger sans avoir fait de quarantaine
- N'a pas respecté les règles en vigueur durant la compétition

Dans le cas où un (1) élément ci-dessus serait coché, le participant sera automatiquement exclu du lieu de compétition.

Personnes à aviser en cas d'exclusion

- Directeur de rencontre
- Juge-arbitre
- Gestionnaire des installations
- Entraîneur chef du club concerné

(*) Vous êtes considéré comme un contact étroit si :

- Vous habitez avec une personne qui a la COVID-19;
- Vous êtes le partenaire intime ou sexuel d'une personne qui a la COVID-19;
- Vous êtes le proche aidant à domicile d'une personne qui a la COVID-19;
- Vous avez été proche (à moins de 2 mètres) d'une personne qui a la COVID-19 durant au moins 15 minutes, sans porter de masque médical (jetable), par exemple : lors d'un souper entre amis, ou d'un covoiturage avec une personne atteinte;
- Vous avez reçu au visage des gouttelettes lorsqu'une personne ayant la COVID-19 a toussé ou éternué.

Annexe 4

Plan de sécurité

Avant la compétition

- Une entente est signée avec les installations pour la tenue du format de compétition
- L'invitation complète ainsi que les protocoles à respecter ont été transmis à la FNQ
- Un coordonnateur de la gestion de risque a été désigné et celui-ci a participé à une session d'orientation Covid de la FNQ
- Le coordonnateur de la gestion de risque a travaillé avec le responsable des installations pour déterminer les protocoles sanitaires à suivre durant la compétition
- Le type de compétition choisi est permis selon les paliers d'alertes de couleur
- Le nombre de nageurs autorisés a été déterminé en fonction des limites des paliers d'alertes
- Le nombre maximum de nageurs, entraîneurs, bénévoles, officiels et sauveteurs a été précisé
- Une procédure est en place pour comptabiliser les entrées/sorties de tous afin que la Sécurité publique puisse retracer des contacts au besoin

Schéma et utilisation des installations

- Les entrées et les sorties des installations sont clairement indiquées, et ce pour chaque acteur de la compétition (nageurs, officiels, entraîneurs, bénévoles et spectateurs).
- Les directions à prendre dans l'ensemble des installations sont clairement indiquées et respectent la distanciation.
- Les directives à suivre pour l'ensemble des acteurs comprennent :
 - Leur horaire respectif;
 - L'utilisation des vestiaires;
 - Le matériel à apporter;
 - Leur lieu d'arrivée et de sortie ainsi que leurs trajets respectifs à emprunter pour se rendre à leur zone;
 - Les règles à respecter dans les différentes zones;

Formulaires légaux

- Une procédure est en place pour s'assurer que toutes les personnes accédant aux installations complètent les formulaires d'autodéclaration et d'acceptation de risques
- Le formulaire d'acceptation de risque, à signer par tout participant, a été communiqué à tous les participants et mis à disposition de la personne chargée de l'accueil.
- Le formulaire d'autodéclaration, à signer par tout participant, a été communiqué à tous les participants et mis à disposition de la personne chargée de l'accueil

Zones

- Les zones de circulation sont bien identifiées.
- Les zones attitrées aux différents clubs sont bien identifiées.
- Les zones attitrées aux officiels sont bien identifiées.

- Les zones attitrées aux entraîneurs sont bien identifiées (dans le cas où les nageurs et les entraîneurs sont séparés).
- Les zones attitrées à l'entraînement à sec sont bien identifiées.
- La zone attitrée à l'attente de la prochaine série est bien identifiée.
- Si les spectateurs sont permis, les zones désignées et les modalités ont été établies en respectant les règles de distanciation

Mesures de contrôle de la circulation

- Le protocole expliquant les mesures prises afin de faire respecter les règles de distanciation a été développé et inclut entre autres une assignation bénévole au :
 - Contrôle des personnes présentes sur le bord de la piscine;
 - Contrôle des entrées et sorties des vestiaires;
 - Contrôle de la circulation dans l'ensemble des installations.

Protocole de désinfection des installations

- Des mesures ont été prises pour s'assurer de la désinfection du matériel utilisé.
- Des stations sanitaires/désinfectantes ont été installées à des endroits stratégiques et sont clairement indiquées.
- Des rappels des règles sanitaires sous forme d'affiche ou de mémo ont été mis en place.

Officiels et bénévoles

- Les postes d'officiels ont tous été attribués à l'avance.
- Les postes des bénévoles ont tous été attribués à l'avance.
- Les postes d'officiels sont couverts par un nombre minimal d'officiels, et un plan de remplacement est en place en cas de désistement
- Les masques de procédure à fournir aux bénévoles et officiels respectent les normes de la CNESST et sont en quantité suffisantes.

Les informations suivantes ont bien été envoyées aux officiels et aux bénévoles :

- Le formulaire d'autodéclaration à remplir le jour-même de la compétition;
- Le formulaire d'acceptation du risque à remplir à l'avance;
- L'attribution du/des rôles à jouer lors de la compétition et description précise des tâches reliées;
- La date et un lien vers la vidéo-conférence d'informations et de questions;
- Le matériel à apporter (Les officiels et les bénévoles devraient avoir leur propre désinfectant pour les mains et une bouteille d'eau déjà remplie. Le comité organisateur devra fournir les masques de procédures et les équipements de protection);
- L'heure et l'endroit de leur arrivée;
- Les directives à suivre à la suite de leur arrivée (déjà en uniforme, destination, récupération de matériel...);
- Les consignes sanitaires à respecter;
- Les coordonnées du coordonnateur à la gestion de risque
- Le schéma détaillé de la piscine et des installations.

Nageurs et entraîneurs

Les informations suivantes ont bien été envoyées aux entraîneurs :

- Le formulaire d'autodéclaration à remplir le jour-même de la compétition;

- Le formulaire d'acceptation du risque à remplir à l'avance par les entraîneurs et les bénévoles du club;
- La date et un lien vers la vidéo-conférence d'informations et de question pour remplacer la traditionnelle réunion des entraîneurs;
- L'heure et l'endroit de leur arrivée, ainsi que les directives à suivre à leur arrivée;
- Les consignes sanitaires à respecter sur place;
- Le schéma détaillé de la piscine et des installations et la zone qui leur est attribuée.
- La gestion de l'échauffement
- Le programme de la compétition
- Les coordonnées du coordonnateur à la gestion de risque
- Le schéma détaillé de la piscine et des installations.

Annexe 5

Exemples d'assignations d'officiels

Ces exemples reflètent l'utilisation d'un nombre minimal d'officiels afin de permettre à plus de nageurs de participer. Si les conditions le permettent, d'autres officiels pourraient être ajoutés. Ces exemples conviennent pour les bassins où il est possible de circuler des deux côtés du bassin. Advenant une configuration différente, les postes de juges de nage pourraient être remplacés par un responsable à la corde du 15m et l'ajout d'un contrôleur de virages à l'extrémité du virage.

Le poste de coordonnateur à la gestion de risque doit être considéré dans les compétitions en temps de Covid.

Exemple 1 : Essais de temps de classe deux en bassin de 25m ou 50m sur 1 ou 2 couloirs – système de chronométrage manuel.

Dans cet exemple de format de compétition, il est conseillé de terminer la saisie des résultats après la compétition. Tous les temps doivent être enregistrés sur les programmes ou feuilles de couloir, puis colligés et saisis dans le logiciel de gestion de compétition Splash après la compétition. Un chronométreur par couloir sera en fonction, avec certification comme contrôleur de virages si possible.

Note : Les essais de temps classe un nécessite obligatoirement un système électronique

Nombre d'officiels – 4-5

- Directeur de rencontre – agit aussi comme coordonnateur de la gestion de risque / juge à l'arrivée en chef et termine la saisie de tous les résultats après la compétition
- Juge-arbitre – agit aussi comme juge de nage et contrôleur de virages aux deux extrémités
- Starter – agit aussi comme juge de nage et contrôleur de virages aux deux extrémités
- 1 ou 2 chronométreurs, dans le(s) couloir(s) utilisé(s)

Exemple 2 : Compétition intraclub en bassin de 25 m ou 50 m à 6, 8 ou 10 couloirs - système de chronométrage électronique

Dans cet exemple de format de compétition, il peut être possible d'opérer sans chronométreur, si le système électronique fonctionne bien et que les panneaux de touche ont été testés et validés. Si des temps sont manqués en raison de touches légères ou d'une défaillance du chronométrage électronique, le/la ou les nageurs affecté (s) devront reprendre l'épreuve.

Le poste de juge en chef au chronométrage électronique sera d'une importance capitale dans le déroulement d'une rencontre sans chronométreur.

Nombre d'officiels requis – 10

- Directeur de rencontre – agit aussi comme coordonnateur de la gestion de risque / juge à l'arrivée en chef / secrétaire en chef après la compétition, et termine la saisie de tous les résultats après la compétition
- Juge-arbitre – agit aussi comme contrôleur de virages à l'extrémité du départ pour les couloirs extérieurs
- Starter – agit aussi comme contrôleur de virages à l'extrémité du départ pour les couloirs extérieurs

- 2 contrôleurs de virages, à l'extrémité du départ
- 2 contrôleurs de virages, à l'extrémité du virage
- 2 juges de nage, un de chaque côté – agissent aussi comme contrôleurs de virages à l'extrémité du virage pour les couloirs extérieurs, peuvent aussi agir comme contrôleurs de la sécurité pendant les échauffements
- 1 juge en chef au chronométrage électronique

Exemple 3 : Compétition intraclub en bassin de 25 m à 6 couloirs - Chronométrage manuel

Dans cet exemple de format de compétition, il est conseillé de terminer la saisie des résultats après la compétition. Tous les temps doivent être enregistrés sur les programmes ou feuilles de couloir, puis colligés et saisis dans le logiciel de gestion de compétition Splash après la compétition. Un chronométreur par couloir serait en fonction. Peut aussi inclure un officiel qualifié comme contrôleur de virages. Un officiel(le) par couloir est recommandé.

Nombre d'officiels – 15

- Directeur de rencontre – agit aussi comme coordonnateur de la gestion de risque / juge à l'arrivée en chef / secrétaire en chef après la compétition, et termine la saisie de tous les résultats après la compétition
- Juge-arbitre – agit aussi comme contrôleur de virages à l'extrémité du départ pour les couloirs extérieurs
- Starter – agit aussi comme contrôleur de virages à l'extrémité du départ pour les couloirs extérieurs
- 3 chronométreurs, couloirs 1, 2 et 6
- 3 chronométreurs qui sont aussi des contrôleurs de virages qualifiés, à l'extrémité du départ, couloirs 3, 4 et 5
- 2 contrôleurs de virages, à l'extrémité du virage
- 2 juges de nage, un de chaque côté – agissent comme contrôleurs de virages à l'extrémité du virage pour les couloirs extérieurs, agissent aussi comme contrôleurs de la sécurité pendant les échauffements
- 1 chronométreur en chef – agit aussi comme commis de course au besoin
- 1 chronométreur supplémentaire - agit aussi comme commis de course / contrôleur adjoint au besoin

Exemple 4 : compétition en bassin de 25 m à 8 couloirs - avec ou sans chronométrage électronique, utilisant de 4 à 8 couloirs

Dans cet exemple de format de compétition, la moitié des couloirs sont utilisés pour la compétition, ce qui réduit le nombre d'officiels requis sur le bassin et optimise la distanciation physique. Cela donnera aussi aux nageurs participant à plusieurs épreuves plus de temps pour récupérer entre les épreuves. Cet exemple peut aussi être utilisé dans une piscine à six couloirs, en utilisant 3 couloirs sur 6, ou dans une piscine à 10 couloirs, en utilisant 5 couloirs sur 10. Le nombre de chronométreurs serait ajusté en conséquence.

Le poste de secrétaire en chef est utilisé de concert avec un juge en chef au chronométrage électronique, et le poste de juge à l'arrivée en chef est utilisé quand un opérateur du chronométrage électronique est en place.

Nombre d'officiels – 14 pour 4 couloirs utilisés

- Directeur de rencontre / secrétaire en chef ou juge à l'arrivée en chef après la compétition

- Coordonnateur de la gestion de risque
- Juge-arbitre – agit aussi comme contrôleur de virages à l'extrémité du départ pour les couloirs extérieurs
- Starter – agit aussi comme contrôleur de virages à l'extrémité du départ pour les couloirs extérieurs
- 2 chronométreurs, couloirs 1 et 7, agissent aussi comme contrôleurs de la sécurité pendant les échauffements
- 2 chronométreurs qui sont aussi des contrôleurs de virages qualifiés, à l'extrémité du départ, couloirs 3 et 5
- 2 contrôleurs de virages, à l'extrémité du virage
- 2 juges de nage, un de chaque côté, agissent comme contrôleurs de virages à l'extrémité du virage pour les couloirs extérieurs
- 1 opérateur du chronométrage électronique ou 1 juge en chef au chronométrage électronique
- 1 chronométreur en chef – agit aussi comme commis de course au besoin

Exemple 5 : possibilité de compétition en bassin de 25 m à 8 couloirs - système de chronométrage électronique

Dans cet exemple de format de compétition, un chronométreur serait affecté à chaque couloir. Dans la mesure du possible, il est recommandé de faire appel à un contrôleur de virages qualifié qui agirait aussi comme chronométreur. Dans l'exemple ci-dessous, 4 chronométreurs sont utilisés, ainsi que 4 chronométreurs qui sont aussi des contrôleurs de virages qualifiés.

Le poste de secrétaire en chef est utilisé de concert avec un juge en chef au chronométrage électronique, et le poste de juge à l'arrivée en chef est utilisé quand un opérateur du chronométrage électronique est en place.

Nombre d'officiels – 18

- Directeur de rencontre / juge à l'arrivée en chef ou secrétaire en chef pendant la compétition
- Coordonnateur de la gestion de risque
- Juge-arbitre – agit aussi comme contrôleur de virages à l'extrémité du départ pour les couloirs extérieurs
- Starter – agit aussi comme contrôleur de virages à l'extrémité du départ pour les couloirs extérieurs
- 4 chronométreurs, couloirs 1, 2, 7 et 8
- 4 chronométreurs qui sont aussi des contrôleurs de virages qualifiés, couloirs 3, 4, 5 et 6
- 2 contrôleurs de virages, à l'extrémité du virage
- 2 juges de nage, un de chaque côté - agissent comme contrôleurs de virages à l'extrémité du virage pour les couloirs extérieurs, agissent aussi comme contrôleurs de la sécurité pendant les échauffements
- 1 opérateur du chronométrage électronique ou 1 juge en chef au chronométrage électronique
- 1 chronométreur en chef – agit aussi comme commis de course au besoin

Exemple 6 : compétition en bassin de 25 m à 8 couloirs - 2 bassins de compétition fonctionnant simultanément - système de chronométrage électronique

Dans cet exemple de format de compétition, 2 bassins de compétition de 25 m sont utilisés avec pont séparant chaque extrémité. Il faut s'assurer que les bénévoles ne se croisent pas sur le pont et des rideaux devraient séparer les bassins

Le poste de secrétaire en chef est utilisé de concert avec un juge en chef au chronométrage électronique, et le poste de juge à l'arrivée en chef est utilisé quand un opérateur du chronométrage électronique est en place.

Nombre d'officiels – 34 à 36

- Directeur de rencontre
- Coordonnateur de la gestion de risque
- 2 juges-arbitres, un pour chaque bassin de compétition
- 2 starters, un pour chaque bassin de compétition
- 16 chronométreurs qui sont aussi des contrôleurs de virages qualifiés, un par couloir à chaque extrémité du départ
- 2 ou 4 contrôleurs de virages, selon la configuration de la piscine pour une compétition en petit bassin à deux bassins
- 4 juges de nage, un de chaque côté de chaque bassin de compétition - agissent comme contrôleurs de virages à l'extrémité du virage pour les couloirs extérieurs, agissent aussi comme contrôleurs de la sécurité pendant les échauffements
- 2 opérateurs du chronométrage électronique ou 2 juges en chef au chronométrage électronique, un pour chaque bassin de compétition
- 2 juges à l'arrivée en chef ou 2 secrétaires en chef, un pour chaque bassin de compétition
- 2 chronométreurs en chef, un pour chaque bassin de compétition - agissent aussi comme commis de course au besoin

Exemple 7 : compétition en bassin de 25 m ou 50 m à 10 couloirs

Dans cet exemple de format de compétition, dans un bassin de 25 m ou de 50 m, tous les chronométreurs sont des officiels qualifiés comme contrôleurs de virages. Cela peut être modifié pour un format de compétition à 6 ou 8 couloirs, le nombre de chronométreurs étant ajusté à 6 ou 8, selon le cas.

Le poste de secrétaire en chef est utilisé de concert avec un juge en chef au chronométrage électronique, et le poste de juge à l'arrivée en chef est utilisé quand un opérateur du chronométrage électronique est en place.

Nombre d'officiels – 21

- Directeur de rencontre
- Coordonnateur de la gestion de risque
- Juge-arbitre
- Starter
- 10 chronométreurs qui sont aussi des contrôleurs de virages qualifiés, un par couloir à l'extrémité du départ

- 2 contrôleurs de virages, à l'extrémité du virage
- 2 juges de nage, un de chaque côté - agissent comme contrôleurs de virages à l'extrémité du virage pour les couloirs extérieurs, agissent aussi comme contrôleurs de la sécurité pendant les échauffements
- 1 opérateur du chronométrage électronique ou 1 juge en chef au chronométrage électronique
- 1 juge à l'arrivée en chef ou 1 secrétaire en chef
- 1 chronométreur en chef - agit aussi comme commis de course au besoin